

EXTRAIT N°88/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 octobre 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PERCHERON, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

ABSENT : M. SAFON

PROCURATIONS

Mme BAKER	à	Mme DELHOLME
Mme CAIRE	à	Mme CAMBOULIVES
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. BERNARDINI
M. LAJAT	à	Mme MONTAGUD
M. JOUSSEAUME	à	M. AUGOT
M. LABORIE	à	Mme AGUERRE
M. PICARD	à	Mme ARNAL

SECRETAIRE : M. VIGNERES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : ENFANCE JEUNESSE EDUCATION – Convention de partenariat entre la commune d'Aussonne et le collège Germaine Tillion

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis plusieurs années, dans le cadre du partenariat Mairie / Collège, l'équipe du Clap's intervient dans l'enceinte du collège pour l'animation du Foyer des élèves, des ateliers artistiques, sportifs et culturels, l'animation du dispositif « Promeneur du Net », les mardis et jeudis de 13h à 14h et s'ajouteront les vendredis de 14h à 16h ou de 15h à 17h (en fonction des besoins identifiés).

Afin de permettre ces interventions, il convient de signer une convention de partenariat pour l'année scolaire 2022/2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 28

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

